

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT, DITES-VOUS ?

Gérard Beaudet, urbaniste émérite
Professeur titulaire, École d'urbanisme et d'architecture de paysage
Faculté de l'aménagement, UdeM

La faculté de l'**aménagement** a été créée en 1968. Elle intègre l'Institut d'urbanisme – une des deux constituantes de l'actuelle École d'urbanisme et d'architecture de paysage –, qui avait été fondé en 1961, et l'École d'architecture, qui avait été rattachée à l'Université de Montréal en 1964 et dispensera des formations en architecture de paysage et en design industriel jusqu'à la constitution, en 1978, de programmes autonomes départementalisés.

La désignation de la nouvelle faculté reflétera les particularités de la formation en urbanisme et l'influence exercée à l'époque par la France. Si, au cours des années pionnières, la formation prodiguée à l'Institut d'urbanisme logeait à l'enseigne de la planification physico-spatiale, on reviendra vite à une définition de l'urbanisme davantage ouverte aux sciences sociales et à la dimension politique de la planification. Une désignation trop étroitement associée au design ne pouvait en conséquence rendre justice à ce qu'était la nouvelle faculté. Mais, pourquoi avoir retenu le terme **aménagement** ? Reportons-nous quelques années en arrière.

Au Québec, un ambitieux chantier de planification comportant un important volet physico-spatial avait été lancé en 1963 sous la responsabilité du Bureau d'**aménagement** de l'Est-du-Québec (BAEQ). Deux autres mandats, de moindre envergure et plus conventionnels, avaient par ailleurs été confiés à la Société technique d'**aménagement régional** (Sotar), toujours dans le cadre de la loi sur l'**aménagement rural** et le développement agricole (ARDA) adoptée par le gouvernement du Québec en 1963, dans le sillage de l'Agricultural Rehabilitation and Development Act, votée deux ans auparavant par le gouvernement canadien.

Toujours en 1963, un texte de l'Annuaire du Québec rappelait que « le plan d'urbanisme directeur constitue la première étape dans l'élaboration d'une politique rationnelle d'**aménagement du territoire** ». Un tel plan, soulignait-on, « est en outre un instrument indispensable à la programmation des opérations d'**aménagement** et à leur financement ». En avril de la même année, l'arrêté en conseil créant la Commission provinciale d'urbanisme mentionnait que « le gouvernement, et tout particulièrement le ministre des Affaires municipales, ont été saisis, au cours des deux dernières décennies, de nombreux mémoires les priant d'intervenir pour assurer l'**aménagement rationnel et harmonieux** de nos agglomérations urbaines ». Publié en 1966, le rapport de la dite commission – rapport La Haye – consacre une section du chapitre 2 à l'**aménagement du territoire**. Au moment où est créée la faculté, le terme **aménagement** n'est donc pas inusité. Mais d'où vient-il ?

Le terme **aménagement**, nous apprend le dictionnaire Littré, est l'*action de régler les coupes d'une forêt*; et le *résultat de cette action*. Le terme apparaît en France au XVIII^e siècle. Sa portée est élargie au début du siècle dernier. La loi Cornudet de 1919 prescrit pour certaines communes un plan d'**aménagement**, d'embellissement et d'extension. Ce n'est toutefois qu'après la Seconde Guerre mondiale que le terme devient d'usage courant. L'expression **aménagement du territoire** apparaît dans la préface de l'ouvrage de Jean-François Gravier *Paris et le désert français*, paru en 1947. Trois ans plus tard, le ministre de la reconstruction, Eugène-

Claudius Petit, en propose une définition. D'une portée nationale, l'**aménagement du territoire** vise une répartition optimale des populations et des activités en fonction de la distribution des ressources. Créée en 1963, la Délégation à l'**aménagement du territoire** et à l'action régionale (Datar) constituera, en la circonstance, un des fleurons des instances vouées à l'action publique sur le territoire.

Apparenté au *Town and Country Planning* britannique et au *Raumordnung* allemand, l'**aménagement du territoire** s'en distingue toutefois à bien des égards, notamment par l'accent moins exclusif mis sur la dimension physico-spatiale. On n'en connaît par ailleurs aucune traduction satisfaisante, les formulations comportant le mot *design* – par exemple *Environmental Design* – ayant une connotation qui ne rend pas justice à l'importance de la dimension politico-administrative.

C'est en vertu des liens qui se renforcent dans l'après-guerre entre des universitaires, des chercheurs, des grands commis de l'État et des professionnels québécois et français que le concept d'**aménagement du territoire** trouve écho de ce côté-ci de l'Atlantique. Sa portée en est d'emblée régionale, comme l'ont notamment montré les travaux de géographie appliquée ou volontaire « à la française » réalisés au Québec à compter de la fin des années 1950¹. Ce ne semble cependant pas avoir posé problème au premier doyen qui, bien qu'architecte de formation, a coiffé de ce nom la faculté qu'il avait le mandat de fonder. C'est que, vraisemblablement, il lui importait avant tout de garder ses distances face à une conception de l'urbanisme trop inféodée à l'architecture qui avait prévalu dans ce milieu depuis la fin des années 1950. Ce faisant, il n'aura de toute évidence pas anticipé les débats auxquels ce choix donnerait lieu.

Il n'en reste pas moins que, près de quarante ans après l'adoption de la Loi sur l'**aménagement** et l'urbanisme, au Québec on **aménage** des parcs, des haltes routières, des espaces verts, des quartiers, des sous-sols de résidence, des corridors écologiques, des espaces de travail, des cantines, des lofts, des berges, des pistes cyclables...

Références

Beaudet, Gérard et Jean-Philippe Meloche (2012) « L'aménagement du territoire au Québec, le parent pauvre des sciences régionales », dans Claude Lacour et Marc-Urbain Proulx (dir.) La « Belle Province » de la science régionale québécoise, *Revue d'économie régionale et urbaine*, N° 212-4, p. 691-716.

Beaudet, Gérard (2004) « L'Institut et l'urbanisme au Québec », dans G. Beaudet, (éd.) *L'Institut d'urbanisme 1961-62 – 2001-02 : un urbanisme ouvert sur le monde*, Éditions Trames, p. 15-56.

Boisvert, André (2014) *Aménagement et urbanisme au Québec. D'où venons-nous ? Que sommes-nous ? Où allons-nous ?*, Éditions GID.

¹ En 1971, l'Université Laval lançait un programme en **aménagement du territoire** et développement régional. En 1992, il sera rattaché du département d'**aménagement**, devenu depuis l'École supérieure d'**aménagement** et de développement.

Desjardins, Xavier et Isabelle Généau de Lamarlière (dir.) (2016) *L'aménagement du territoire en France*, La documentation française.

Jean, Bruno (dir.) (2016) *Le BAEQ revisité*, Presses de l'Université Laval.

Collaborateurs (1958) « La géographie appliquée. Compte rendu d'un symposium tenu à l'Institut de géographie de l'université Laval du 14 au 19 novembre 1958 », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 3, N° 5, p. 5-55 <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/1958-v3-n5-cgq2579/020112ar.pdf>

,